

APPEL DE CANDIDATURES CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA DE NIVEAU 2

Affichage à l'interne : du 24 janvier au 28 février 2022

THÈME : SCIENCE DES DONNÉES

La Direction de l'enseignement et de la recherche de l'ENAP lance un appel à candidatures pour une Chaire de recherche du Canada (niveau 2) du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) dans le champ de recherche de la science des données (ex. : intelligence artificielle, statistiques des données), de modèles d'aide à la décision, etc.

Le Programme de chaires de recherche du Canada (CRC) vise à attirer et retenir certain(e)s des chercheuses et chercheurs parmi les plus accomplis et prometteurs au monde. Les chaires de niveau 2 dites « juniors » qui leur sont destinées s'accompagnent d'un financement de 100 000 \$ par année durant cinq ans et renouvelables une fois. Le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE) prévoit également une allocation de recherche de 20 000 \$ par année pour les chaires de niveau 2 lors des 5 premières années du mandat du ou de la titulaire.

La personne pressentie devra avoir le profil requis pour obtenir une chaire de niveau 2 (voir critères ci-dessous). Elle recevra l'appui du personnel professionnel du bureau de la recherche pour la finalisation de son dossier de candidature qui sera soumis au Programme des chaires de recherche du Canada le 19 avril 2022.

EXIGENCES ET HABILITÉS PARTICULIÈRES

Les examinatrices ou examinateurs et les membres du comité interdisciplinaire d'évaluation du Programme des CRC évaluent toutes les candidatures en fonction de critères de qualité relatifs au milieu offert par l'établissement, à la candidature et au programme proposés.

1. Qualité de la candidate ou du candidat et du programme de recherche proposé :
 - Être une excellente chercheuse émergente ou un excellent chercheur émergent de calibre mondial qui a fait preuve d'une créativité particulière en recherche;
 - avoir démontré le potentiel nécessaire pour se tailler une réputation internationale dans son domaine au cours des cinq à dix prochaines années;
 - avoir le potentiel nécessaire pour recruter, former et retenir d'excellent(e)s stagiaires, étudiantes et étudiants et futur(e)s chercheuses et chercheurs;
 - proposer un programme de recherche original, novateur et de haute qualité.

Le Programme des chaires de recherche du Canada est fondé sur un engagement indéfectible à l'égard de l'excellence en recherche et en formation.

ADMISSIBILITÉ DES PERSONNES CANDIDATES

Seules les personnes actuellement membres du corps professoral (professeur(e) adjoint(e) ou agrégé(e)) en poste à l'ENAP sont admissibles et peuvent poser leur candidature.

L'ENAP ne peut déposer d'autres types de profils de candidatures tant que ses cibles de représentation ne sont pas atteintes, et ce, conformément aux exigences du Programme des CRC. Par conséquent, seules les candidatures féminines seront considérées pour le présent affichage.

Pour de plus amples explications sur les justifications de ces engagements envers l'EDI ainsi que pour connaître les écarts de représentation que l'ENAP doit combler d'ici 2029, nous vous invitons à consulter les pages Web dédiées à l'[EDI](#) ainsi que celles du [Programme des CRC](#).

ENGAGEMENT DE L'ENAP ENVERS L'EDI

À l'automne 2018, de nouvelles chaires de recherche du Canada ont été attribuées aux universités canadiennes afin de les aider à atteindre leurs cibles en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) et à mieux soutenir les chercheuses et les chercheurs en début de carrière.

Fort de son engagement envers l'équité, la diversité et l'inclusion, l'ENAP a adopté officiellement la [charte Dimensions](#) à l'automne 2019. Cet engagement vise à pallier la sous-représentation des chercheuses et des chercheurs appartenant aux quatre groupes désignés par le gouvernement fédéral, à savoir les femmes, les minorités visibles¹, les personnes handicapées et les Autochtones, parmi ses titulaires de CRC.

Conformément à ses propres politiques de recrutement, notamment au « Programme d'accès à l'égalité d'emploi », l'ENAP favorise l'excellence de la recherche et de la formation en recherche et garantit l'égalité des chances à toutes les candidates et tous les candidats. Elle appuie le principe énonçant que l'excellence et l'équité sont compatibles et complémentaires.

Les personnes candidates à une chaire de niveau 2 doivent avoir terminé leur doctorat depuis moins de dix ans au moment de présenter leur candidature. Celles ayant terminé leur doctorat au-delà de cette période de 10 ans doivent le justifier selon les règles du Programme. Les personnes qui le souhaitent peuvent faire examiner leur admissibilité à une chaire de niveau 2 au moyen du *Processus de justification de la chaire de niveau 2 du Programme*. Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec le personnel du [bureau de la recherche](#) de l'ENAP.

Dans le respect des valeurs de diversité et d'équité, l'ENAP reconnaît que les interruptions de carrière et les situations personnelles comme un congé parental, un congé de maladie prolongé, des soins à un membre de la famille ainsi qu'un handicap peuvent avoir un effet sur la productivité et les réalisations en recherche. Les candidats et candidates sont ainsi invité(e)s à identifier et expliquer, le cas échéant, ces effets afin qu'ils soient pris en compte lors de l'évaluation de leur candidature.

Pour en savoir plus sur le programme et les critères d'admissibilité et de sélection au niveau national veuillez consulter le site Web [Programme de chaires de recherche du Canada](#).

1. Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi, on entend par minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Le dossier doit comporter :

1. Un curriculum vitae suivant le modèle des Chaires de recherche du Canada, incluant la justification pour les interruptions de carrière s'il y a lieu;
2. Un résumé du programme de recherche (100 mots);
3. Une description du programme de recherche proposé (maximum 6 pages);
4. Une liste de références (maximum 3 pages);
5. Le formulaire d'auto-identification rempli (à transmettre séparément à SRH@enap.ca).

Pour compléter ces sections, les personnes candidates doivent suivre les [instructions du Programme](#) pour les aider à préparer ces documents.

Soucieuse d'être représentative de la société québécoise et de s'enrichir de sa diversité, l'ENAP invite toutes les personnes qualifiées à manifester leur intérêt, en particulier les femmes, les personnes autochtones, les membres de minorités visibles et ethniques, ainsi que les personnes en situation de handicap relativement au programme d'accès à l'égalité en emploi auquel elle souscrit. Les personnes issues de ces groupes sont invitées à s'auto-identifier lors du dépôt de leur candidature.

Les candidatures doivent être transmises au plus tard 28 février 2022, à 16 h (heure de l'Est), à l'adresse suivante : bureau-recherche@enap.ca.

De plus, les outils de sélection peuvent être adaptés selon les besoins des personnes en situation de handicap qui en font la demande, et ce, en toute confidentialité. Si vous désirez faire connaître vos besoins particuliers, nous vous prions de le mentionner dans votre envoi.

Nous vous remercions à l'avance de votre candidature. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

[En savoir plus sur les programmes d'accès à l'égalité en emploi | CDPDJ](#)